



DOCUMENT N° 2 :
RESUME DU COMPTE RENDU DE L'A.G.O DU 24 NOVEMBRE 2023 A
LOME (TOGO)

Novembre 2023

L'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (AIFO-UEMOA-CEDEAO), a tenu, conformément aux dispositions des articles 26 et 27 de ses Statuts, sa vingt-troisième (23^{ème}) Assemblée Générale, le vendredi 24 Novembre 2023 à l'Hôtel SARA KAWA, à Lomé (Togo).

La séance d'ouverture officielle de cet événement majeur, placée sous la coprésidence effective de :

- Madame la Représentante du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale ;
- Monsieur le Représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural ;

a débuté, comme il est de coutume pour l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, par l'exécution de l'hymne national de la République du Togo.

Outre les représentants des membres de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, ont pris part à la séance solennelle d'ouverture de l'Assemblée Générale, les Représentants de différentes Organisations internationales, du Corps diplomatique ainsi que de différentes sociétés implantées au Togo.

La séance solennelle d'ouverture de l'Assemblée Générale a, par ailleurs, enregistré la présence remarquable d'une délégation du CATHOLIC RELIEF SERVICES (CRS) et des minoteries des pays de l'Afrique de l'Ouest conduite par Monsieur Mawuli SABLAK, Conseiller technique chargé de la Santé et de la Fortification alimentaire de la Directrice régionale basée à Ouagadougou, BURKINA FASO.

Trois (03) allocutions ont été prononcées à l'occasion. Il s'agit respectivement du :

- ❖ mot introductif de Monsieur Thierry AWESSO, Président Directeur Général de la Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo (NIOTO), Premier Vice-Président de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO ;
- ❖ discours de bienvenue de Monsieur Christophe Ignace KOREKI, Directeur Général de PALMCI (Côte d'Ivoire), Président du Bureau Exécutif de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO ;
- ❖ discours d'ouverture solennelle de Madame la Représentante du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale.

Dans son mot introductif, Monsieur Thierry AWESSO, Président Directeur Général de la NIOTO, et Premier Vice-Président de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit des honorables invités qui ont bien voulu accorder leur précieux temps pour témoigner à l'AIFO-UEMOA-CEDEAO leur solidarité et leur engagement à ses côtés.

Et il poursuit son propos en ces termes :

« C'est pour nous un honneur d'abriter la vingt-troisième (23^{ème}) Assemblée Générale de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, mais aussi, un privilège pour notre cher pays, le Togo, et pour moi-même, l'opportunité d'apporter, de nouveau, notre adhésion naturelle aux principes multilatéraux et à l'intégration sous-régionale et régionale qu'incarne l'AIFO-UEMOA-CEDEAO.

Le développement d'un pays dépend au plus haut point du développement de ses industries, de la performance et de la compétitivité du commerce extérieur. Et pour cette raison, nous nous félicitons de l'existence de notre Association qui depuis vingt-trois (23) ans déjà, s'est résolument engagée pour la promotion de l'industrie et ambitionne d'en faire le socle du développement, le moteur de la croissance durable et de générateur principal de main-d'œuvre ».

Au nom du Conseil d'Administration de NIOTO, du personnel de NIOTO, et en son nom propre, il a souhaité à l'ensemble des invités, la cordiale et la chaleureuse bienvenue à la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée Générale.

Il a, au nom de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, salué la présence à la cérémonie d'ouverture, de certains partenaires stratégiques et privilégiés que sont l'ONUDI, le GITO, la GIZ, l'ARSAT, la CCI Togo, le Conseil National du Patronat, le CRS...

Dans son propos, il a tenu à exprimer une préoccupation majeure, une dénonciation dit-il, d'une situation qui met en péril l'existence de nos industries nationales si elles perdurent. Au Togo comme dans de nombreux pays de la sous-région, la filière oléagineuse se trouve confrontée à la problématique de la compétitivité notamment celle liée à la faible disponibilité et du prix d'acquisition souvent trop élevé de la matière première, et celle de la concurrence déloyale des huiles importées.

Des huiles importées bien souvent dans des conditions déloyales deviennent anormalement plus compétitives, et livrent une concurrence farouche à celles produites par les huileries de l'espace UEMOA-CEDEAO ; cela n'est pas normal ; et pour le Premier Vice-Président de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, les conditions de la concurrence saine et loyale doivent être absolument rétablies.

Il insiste sur le fait que les matières agricoles de nos pays ne doivent pas faire l'objet d'autorisation d'exportation sans être valorisées sur le territoire national. Et c'est la seule façon de fixer la valeur ajoutée sur le territoire national et de promouvoir l'emploi.

Pour finir, il a réitéré toute sa gratitude et sa reconnaissance aux autorités du Togo pour leur soutien, leur écoute, leur appui multiforme, qu'elles ne cessent de témoigner à l'égard de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO chaque fois que nous les sollicitons.

Il a souhaité un excellent séjour à Lomé à chacun des membres de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO ainsi que de fructueux travaux au cours de cette 23^{ème} Assemblée Générale. (ci-joint, en annexe 1, le texte complet de son intervention) .

L'intervention du Président Directeur Général de NIOTO, Premier Vice-Président de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, a été suivie d'une séquence animation de six (06) minutes assurée par un Groupe de ballet traditionnel.

Après cet intermède folklorique, la parole a été laissée à Monsieur Christophe KOREKI, Président en exercice de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, pour prononcer son discours de bienvenue.

D'entrée de jeu, le Président de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, au nom des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA et de la CEDEAO, a souhaité, à tous les participants, le traditionnel et chaleureux AKWABA à la vingt-troisième (23^{ème}) session ordinaire de l'Assemblée Générale.

A Madame la Représentante de Madame la Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale, et à Monsieur le Représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, il a exprimé sa profonde gratitude pour leur présence qui, non seulement, nous honore, mais témoigne surtout du soutien et du grand intérêt que le Gouvernement de la République du Togo porte à l'AIFO-UEMOA-CEDEAO. Il les a priés, en retour, de bien vouloir transmettre nos salutations et nos sincères remerciements à Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République du Togo, pour l'hospitalité profondément africaine dont ont bénéficié les délégations de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO au cours de leur séjour à Lomé.

Il a remercié le comité d'organisation pour la chaleur de l'accueil, pour la marque d'attention distinguée et pour toutes les dispositions qui ont été prises afin de faciliter l'organisation de la vingt-troisième (23^{ème}) session de notre Assemblée Générale.

Il a tenu à rappeler que la dix-huitième (18^{ème}) session mixte de l'Assemblée Générale s'est tenue, ici même, à Lomé, le vendredi 05 Décembre 2018, au terme de laquelle d'importantes décisions avaient été prises dont l'élargissement de notre Association à l'espace CEDEAO. Depuis lors, va-t-il confier, nous avons enregistré l'adhésion de la Société BUNGE LODERS CROKLAAN basée à Tema au Ghana. C'était en 2019. Nous avons vu le retour de la Société SONACOS, basée à Dakar, en 2022, SONACOS étant membre fondateur de notre Association et l'adhésion de la Société WAFO INDUSTRY basée à la fois au Togo et au Bénin, en cette année 2023.

Il a saisi cette occasion solennelle pour adresser ses félicitations à l'ex-Directeur Général de la SONACOS, Monsieur Modou DIAGNE Fada pour sa nomination au poste du Ministre des Collectivités Territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires du Gouvernement de la République du Sénégal au mois d'Octobre dernier. Il a adressé également toutes ses félicitations au nouveau Directeur Général de la SONACOS, Monsieur Kibily TOURE, nommé en remplacement de Monsieur Modou DIAGNE Fada, tout en lui souhaitant la bienvenue au sein de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO.

Il a ensuite procédé à une présentation de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO tout en rappelant les principaux objectifs qui lui avaient été assignés à sa création, à savoir :

- transformer et valoriser les productions agricoles ;
- satisfaire les besoins des populations en produits de qualité et garantir l'autosuffisance en oléagineux ;
- participer à la réduction de la pauvreté ;
- générer des surplus exportables et contribuer ainsi à la réduction des importations hors UEMOA ;
- soutenir les industries de transformation des matières oléagineuses ;
- protéger et faire appliquer dans toute l'UEMOA les mesures d'accompagnement prévues par le Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
- appuyer les mesures en vue de l'accroissement de la compétitivité de la filière oléagineuse ;
- soutenir la stratégie du développement industriel régional face à la concurrence déséquilibrée liée aux produits importés hors zone ;
- développer et entretenir la coopération et la coordination techniques et économiques entre les sociétés industrielles des pays de l'UEMOA en matière de politiques, programmes, projets, équipements dans le secteur des oléagineux, et favoriser la production des produits oléagineux au sein de l'UEMOA ;
- renforcer la commercialisation régionale.

Au cours de ces vingt-trois (23) dernières années, et au regard des objectifs ainsi évoqués, a-t-il poursuivi, l'Association a fonctionné avec des succès mais aussi avec des échecs, avec ses limites, avec ses forces, avec ses faiblesses, mais aussi avec une résilience face à l'évolution des contextes politiques et économiques des pays membres ainsi que du contexte mondial ; ce qui lui a d'ailleurs ouvert des opportunités de consolider son positionnement interprofessionnel sous-régional et surtout son label interafricain.

Abondant dans le même sens que le Président Directeur Général de NIOTO, il a indiqué que la filière oléagineuse de l'espace CEDEAO reste toujours confrontée à de nombreuses problématiques, soit qui sont spécifiques aux États membres, soit communes à l'ensemble de la zone, et dont il a cité quelques-unes.

A ce contexte déjà assez lourd, vient s'ajouter, aujourd'hui, les conséquences directes de la crise sanitaire engendrée par trois (03) années de pandémie de la COVID 19, par la guerre en UKRAINE, et par les perturbations liées aux changements climatiques, entraînant ainsi une importante dérégulation des marchés internationaux des oléagineux. Ce qui fait apparaître une vraie menace qui pèse sur la sécurité alimentaire des pays de la zone du fait de sa dépendance aux importations des pays hors zone ; le déficit estimé d'huile alimentaire dans la zone CEDEAO étant de 2 500 000 tonnes par an ; déficit qui s'accroît d'année en année, avec une augmentation croissante des populations.

Avec l'évolution de tous les contextes ainsi présentés, vingt-trois (23) ans après sa création, notre Association doit recentrer ses enjeux stratégiques et les adapter à de nouveaux défis. C'est dans cette perspective que l'AIFO-UEMOA-CEDEAO a décidé de réaliser un plan stratégique pluriannuel (2023-2032), élaboré et adopté au cours de la vingt-deuxième (22^{ème}) session ordinaire de l'Assemblée Générale tenue à Cotonou,

au Bénin, le 25 Novembre 2022 ; plan stratégique orienté vers des objectifs plus spécifiques.

Il a salué de façon plus particulière la présence de la forte délégation de Catholic Relief Services (CRS) à la vingt-troisième (23^{ème}) Assemblée Générale de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO. Il a invité l'ensemble des participants à être tous témoins de la signature, au terme de la cérémonie d'ouverture officielle de l'Assemblée Générale, du Mémoire d'Entente qui définit le cadre juridique de collaboration entre l'AIFO-UEMOA-CEDEAO et CRS. (ci-joint, en annexe 2, le texte complet du discours de bienvenue du Président).

A la suite du Président de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, Madame la Représentante de Madame la Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale a été invitée à prendre la parole pour délivrer son allocution.

Au début de son propos, Madame la Représentante a tenu à faire savoir que Madame la Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale aurait bien voulu présider personnellement la cérémonie d'ouverture solennelle, mais en raison de contrainte d'agenda de dernière minute, elle lui a fait l'honneur de la désigner pour la représenter à l'Assemblée Générale. Elle a précisé que l'allocution qu'elle délivre, ci-après, est donc la sienne.

« Je voudrais, avant tout propos, m'acquitter d'un agréable devoir traditionnel, celui de vous souhaiter, au nom du peuple togolais, la cordiale bienvenue à Lomé, la Capitale du Togo, pays d'hospitalité légendaire.

Au nom du Président de la République, du Gouvernement togolais et en mon nom propre, j'exprime toute ma gratitude aux dirigeants de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO qui ont bien voulu faire le choix de Lomé pour abriter cette Assemblée Générale. Je vous félicite de cette initiative, celle de fédérer au niveau sous-régional vos efforts et vos énergies pour mieux faire face aux enjeux liés à votre secteur.

Dans le contexte mondial et particulièrement africain, actuel, marqué par une forte concurrence du fait de la globalisation des échanges, avec l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAF), vos industries se doivent de faire preuve d'ingéniosité et d'innovation pour faire face aux nombreuses difficultés qui entravent leur développement. Ceci doit se faire dans le cadre d'une collaboration renforcée entre acteurs que vous êtes ; et votre Organisation en est une parfaite illustration à travers son ambition qui est de promouvoir l'industrie comme socle de développement, moteur de croissance, et de générateur d'emplois. Je vous encourage à maintenir cette dynamique. Je suis particulièrement heureuse de voir que votre Association qui est une référence dans le secteur des oléagineux est en pleine croissance. L'importance de l'industrie des oléagineux dans l'économie sous-régionale en général et celle de l'économie togolaise en particulier n'est plus à démontrer. Au travers de vos activités industrielles, notamment la transformation des matières premières agricoles locales, vous contribuez fortement à la création de la valeur ajoutée au sein de l'espace communautaire. Cette valeur créée est ensuite redistribuée à l'ensemble de nos économies et impacte de façon significative, le pouvoir d'achat de différentes couches sociales. Les paysans y trouvent ainsi leur

compte ; il en est de même de grands projets publics de développement qui sont soutenus, entre autres, par de différents impôts et taxes.

A cet effet, les États ont cette responsabilité d'assurer un environnement qui permette à vos unités industrielles de prospérer afin de contribuer davantage à l'émergence de nos économies.

Le Togo, pour sa part, à travers sa feuille de route gouvernementale 2022-2025, impulsée par son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, s'inscrit dans cette dynamique. Ainsi, à travers l'Axe 2, « Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie », le Gouvernement envisage de créer de véritables industries transformatrices au nombre desquelles figurent les oléagineux. C'est pourquoi une forte attention est portée sur la transformation du soja, nouvelle sous-filière oléagineuse, qui vient s'ajouter à celles existantes, du palmier à huile, la graine de coton, l'arachide, le karité, et l'anacarde.

Notre ambition est d'améliorer durablement notre environnement économique en favorisant l'investissement privé pour stimuler la compétitivité des industries de transformation face à un marché international de plus en plus exigeant. A cet effet, mon département ministériel ne ménagera aucun effort pour celles qui s'inscrivent dans cette dynamique.

D'ores et déjà, je réaffirme la disponibilité de mes collaborateurs et de moi-même à vous accompagner en contribuant davantage à la quête de conditions optimales d'une saine et loyale concurrence sur le marché des produits oléagineux au Togo.

Je reste convaincue que de vos échanges, sortiront des propositions et recommandations idoines dans le but :

- de relever les défis majeurs auxquels vous faites actuellement face ;
- d'améliorer votre contribution à l'économie de nos États ;
- d'améliorer le commun de nos populations.

Je vous exhorte donc à mener des échanges constructifs à la hauteur des enjeux auxquels votre secteur est confronté.

Nous accorderons une attention particulière aux propositions et recommandations de vos assises et dont la mise en œuvre permettra assurément d'impulser une nouvelle dynamique à la filière oléagineuse.

Dans cette logique, j'apprécie hautement l'initiative de la signature du Mémorandum d'Entente entre votre Organisation et le Catholic Relief Services (CRS) dans le cadre du projet d'enrichissement alimentaire à grande échelle en Afrique de l'Ouest.

Je ne saurai donc clore mon propos sans réitérer l'engagement de son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise et son Gouvernement à promouvoir la paix et la sécurité dans les États membres, gage du développement économique de la Communauté. A cet effet, je lance un appel en faveur de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui guette les populations de notre Communauté.

Au nom du Gouvernement, je formule mes vœux de plein succès à vos travaux et je déclare ouverte la vingt-troisième (23^{ème}) Assemblée Générale de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO ». (le texte complet du discours d'ouverture est joint en annexe 4).

Avant la prise d'une photo de famille et le cocktail-rafraîchissement, le comité d'organisation a sollicité et obtenu des officiels ainsi que des autres participants à l'Assemblée Générale, d'attendre quelques minutes, le temps de la signature du Mémorandum d'entente (MOU) entre le Président de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO et le Conseiller Technique du Catholic Relief Services (CRS), dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Enrichissement Alimentaire à Grande Échelle en Afrique de l'Ouest (LSFF) dont le lancement a eu lieu à Ouagadougou (Burkina Faso), les 27 et 28 Septembre 2022.

La solennité de la signature de ce Mémorandum d'entente en dit long sur l'enracinement du partenariat entre les deux Institutions et leur engagement à lutter contre les carences en vitamine A des populations ouest-africaines en fortifiant les huiles de table en vitamine A.

Enfin, il faut souligner que le Mémorandum d'entente entre en vigueur dès sa signature avec effets rétroactifs en ce qui concerne les activités déjà mises en œuvre dans le cadre du projet.

Cette séquence cérémonielle, une fois terminée, une suspension de séance est intervenue à 10h 52 mn. Il a été procédé à la prise d'une photo de famille des participants. Et après cela, une pause-rafraîchissement a été offerte aux invités.

Du déroulement des travaux de l'Assemblée Générale proprement dite, il convient de retenir :

- la participation pour la toute première fois, de WAFO INDUSTRY, Société oléagineuse de droit béninois et togolais, représentée par Monsieur OUSMANE ALABANI. Cette dernière a rempli toutes les formalités d'adhésion à l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, et le Bureau Exécutif, au cours de sa réunion du vendredi 05 mai 2023, à Dakar, lui a accordé le statut de membre provisoire en attendant son adhésion définitive à l'AIFO-UEMOA-CEDEAO ; et c'est à ce propos que l'Assemblée Générale a été appelée à se prononcer, ce qu'elle a fait en approuvant l'admission de WAFO INDUSTRY à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;
- la liste des membres présents ou représentés, est la suivante :

N° d'ordre	Nom social	Représentant	Responsabilité
01	SHB	Aurianne PADONOU	Directeur Administratif et Financier
02	FLUDOR BENIN S.A.	Simon LEGBA	Président Directeur Général
03	NIOTO	Thierry AWESSO	Président Directeur Général
04	PALM CI	Christophe KOREKI	Directeur Général
05	SN CITEC	Ibrahim TRAORE	Directeur Général
06	CODA BENIN	Mariano OGOUBIYI	Directeur Général Adjoint

07	WAFO INDUSTRY	OUSMANE ALABANI	Représentant la Présidente Directrice Générale
----	---------------	-----------------	---

- l'adoption par l'Assemblée Générale de plusieurs résolutions dont en particulier :
 - ✚ la résolution N° 7 relative au partenariat fructueux qui s'est développé depuis juin 2022, entre la Société PALMCI (Abidjan, Côte d'Ivoire) et CODA BENIN ; partenariat visant à soutenir CODA BENIN dans son Programme de restructuration et ayant permis à cette dernière de bénéficier de l'expertise ainsi que d'une importante aide matérielle de PALMCI. Les deux sociétés sont en pourparlers en vue de formaliser ce partenariat par la signature d'un accord de collaboration qui servirait de base juridique pour sa pérennisation. L'Assemblée Générale a remercié le Directeur Général de PALMCI, Monsieur Christophe KOREKI pour ce geste de solidarité et de générosité. Elle a encouragé les deux sociétés à poursuivre les actions en cours pour l'exemplarité de cette collaboration ;
 - ✚ la résolution N° 8 relative au rapport fait à l'Assemblée Générale par Monsieur Ibrahim TRAORE, Directeur Général de la SNCITEC (Bobo-Dioulasso, Burkina Faso), au sujet de l'environnement de la production d'huile végétale au Burkina Faso marqué par la baisse drastique de l'approvisionnement en graines de coton, et l'apparition d'un groupement de transformateurs qui déstructure le mécanisme d'approvisionnement et de répartition de la graine. La SNCITEC a entrepris avec le soutien de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO des plaidoyers auprès des autorités gouvernementales en vue d'une meilleure gestion de la filière, ainsi que la publication de communiqués de presse pour la sensibilisation des populations. L'Assemblée Générale a exprimé sa solidarité agissante avec la SNCITEC et a exhorté tous ses membres à accompagner les actions qui sont ainsi mises en œuvre ;
 - ✚ la résolution N° 9 relative à la cooptation d'un membre de l'Association des Industries meunières de l'UEMOA (AIM-UEMOA), en tant qu'observateur, au sein de l'AIFO-UEMOA-CEDEAO. L'Assemblée Générale a trouvé cette approche judicieuse et pragmatique en raison de la synergie et du dynamisme qu'elle va insuffler désormais aux relations entre l'AIFO-UEMOA-CEDEAO et cette Association ;
 - ✚ la résolution N° 10 relative à la recommandation faite au Bureau Exécutif de prendre toutes les dispositions appropriées en vue de la mise en place à brève échéance, d'une équipe pluridisciplinaire d'experts provenant des différentes sociétés membres et qui aura la charge de déterminer les tâches prioritaires, dans le cadre de la mise en œuvre effective du Plan stratégique pluriannuel de relance des activités de l'Association ;
 - ✚ la résolution N° 11 mettant l'accent sur la lutte contre l'utilisation frauduleuse du logotype «ENRICH» ainsi que sur la poursuite, le renforcement et la diversification du partenariat avec les Institutions internationales notamment le CRS et GAIN dans le cadre de la fortification alimentaire.

- la décision prise par l'Assemblée Générale de faire participer tous les représentants des Sociétés membres, présents à Lomé, le vendredi 24 Novembre 2023, à la réunion tripartite entre l'AIFO-UEMOA-CEDEAO, l'AIM-UEMOA et CRS qui se tient le samedi 25 Novembre 2023 à l'Hôtel Petit Bruxelles de Lomé ;